

Image not found or type unknown



## Changement de Planning

Par **Vanem**, le **29/08/2021** à **13:02**

Bonjour,  
Je suis chef de rang à l'hôtel xxxxxxxxxx depuis bientôt 8 ans. Cela fait 4 ans que j'ai les mêmes jours de repos et les mêmes horaires. Soit dimanche/lundi et 6 h 30 - 15 h 03.  
Or, ma direction a décidé de changer mes jours de repos et mes horaires soit jeudi/vendredi et 16 h - 00 h 33.  
Mes questions sont les suivantes :  
Est-ce que mon employeur en a le droit ?  
Est-ce que, au bout de 4 ans, cela n'est-il pas un acquis ?  
Merci pour votre réponse.  
Cordialement.